

## INSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES

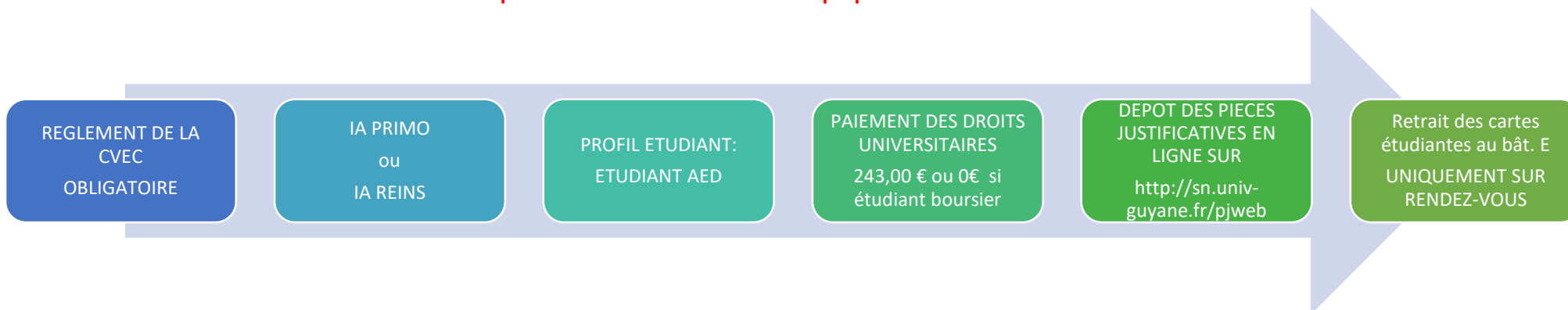
Ces informations sont également disponibles sur le site [www.inspe-guyane.fr](http://www.inspe-guyane.fr) dans la rubrique « Inscriptions 2021/2022 »

**RAPPEL : Les inscriptions sont entièrement DEMATERIALISEES** : Inscription, Paiement et Dépôt des pièces se font EN LIGNE. Nous vous invitons à finaliser votre inscription administrative avant le **31 août 2021** afin de pouvoir accéder à la plateforme pédagogique dès les premiers cours début septembre.

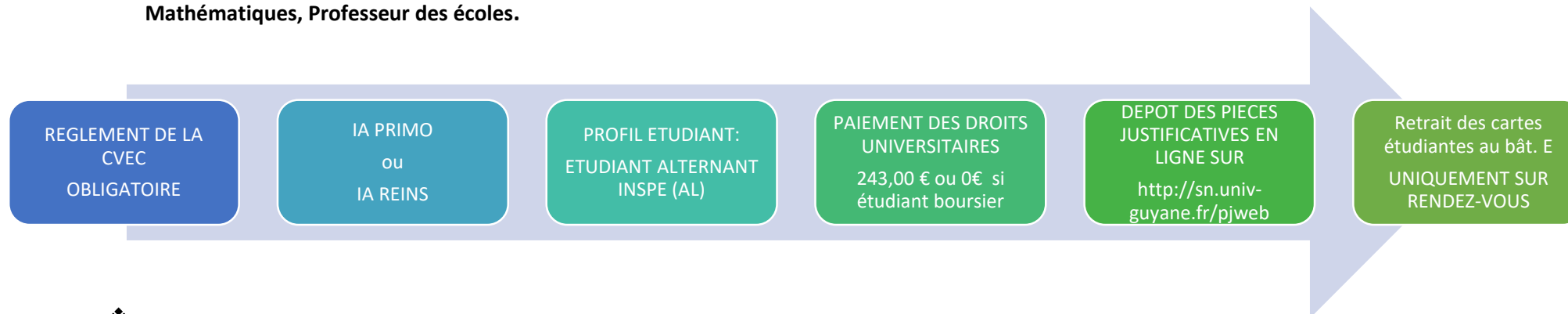
Si votre candidature est retenue, vous procéderez à votre inscription administrative selon votre situation :

### **CAS N° 1 : PREMIERE INSCRIPTION (IA PRIMO - <http://sn.univ-guyane.fr/iaprimo/>)**

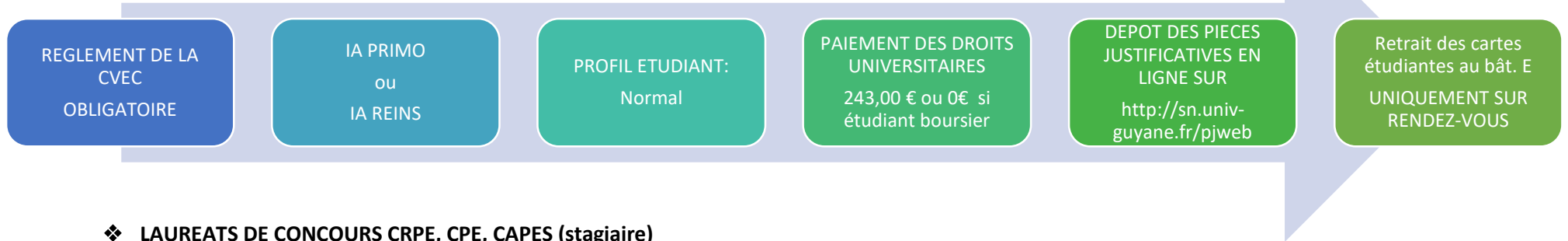
- ❖ **M1 FORMATIONS – PROFIL AED (rémunérées) : Anglais, Conseiller Principal d'éducation, Histoire-géographie, Lettres modernes, Mathématiques, Professeur des écoles. Réservées uniquement aux étudiants issus de la préprofessionnalisation.**



- ❖ **M2 FORMATIONS – PROFIL ALTERNANT (rémunérées) : Anglais, Conseiller Principal d'éducation, Histoire-géographie, Lettres modernes, Mathématiques, Professeur des écoles.**



- ❖ **M1 et M2 FORMATIONS CLASSIQUES (non rémunérées) : Anglais, Conseiller Principal d'éducation, Histoire-géographie, Lettres modernes, Mathématiques, Professeur des écoles, Pietas, ICMS, FFAP**



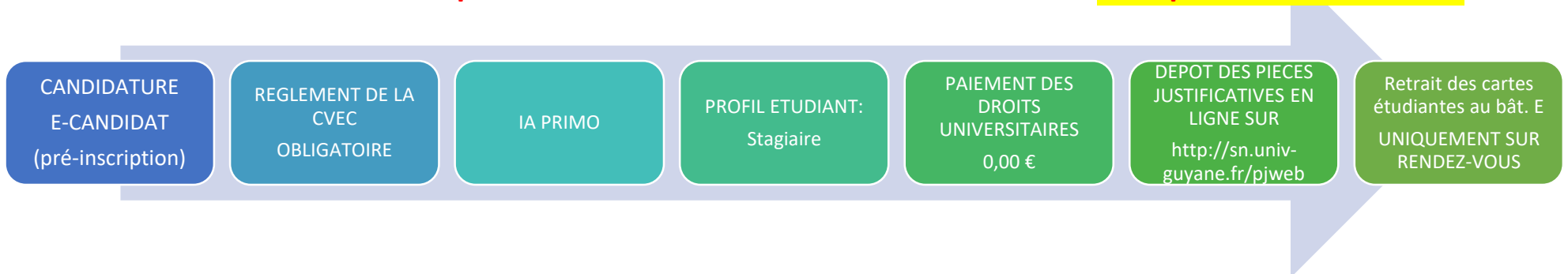
- ❖ **LAUREATS DE CONCOURS CRPE, CPE, CAPES (stagiaire)**

Actuellement, nous proposons deux formations aux lauréats de concours (CRPE, CPE, CAPES) : Master 2 ou Diplôme universitaire – Formation adaptée à l'enseignement (DU FAE).

- ❖ **MASTER 2** Public concerné
  - ☞ Lauréat de concours ET titulaire de Master 1 (*MEEF ou autre master 1*)
- ❖ **DU FAE** Publics concernés
  - ☞ Lauréat de concours titulaire de Master (*MEEF ou autre master*)
  - ☞ Lauréat 2<sup>nd</sup> concours interne (*uniquement le stagiaire affecté à temps partiel en établissement*)
  - ☞ Lauréat 3<sup>ème</sup> concours
  - ☞ Candidat ayant réussi au concours sous la condition de dispense de diplôme

Avant de procéder à votre inscription administrative, vous devrez créer votre dossier de candidature sur la plateforme E-Candidat et y joindre les documents demandés. Une fois le dossier transmis, le service de scolarité se chargera de valider la candidature si le dossier est complet.

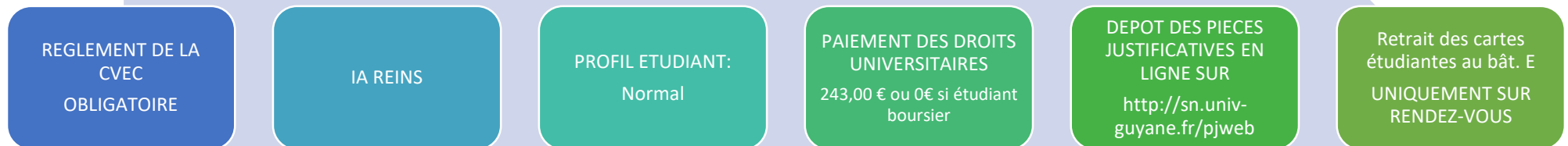
**La date limite de dépôt de candidature des M2 et DU est fixée au 21 septembre 2021 inclus.**



**CAS N° 2 : REINSCRIPTION (IA REINS - <http://sn.univ-guyane.fr/iareins/etapes/identification.jsp>)**

Si vous avez déjà été inscrit(e) à l'Université de Guyane entre 2015 et 2020, veuillez-vous munir de votre numéro d'étudiant (21xxxxxx) et de votre date de naissance.

- ❖ **M1 et M2 FORMATIONS CLASSIQUES (non rémunérées) : Anglais, Conseiller Principale d'éducation, Histoire-géographie, Lettres modernes, Mathématiques, Professeur des écoles, Pietas, ICMS**



- ❖ **M1 VALIDÉ ET LAUREAT DE CRPE, CPE, CAPES**

- Les étudiants ayant validé leur M1 (2020/2021) à l'INSPE et obtenu le concours ne sont pas concernés par la phase de candidature. Vous procéderez directement à votre inscription administrative en ligne.
- Les lauréats issus d'un autre Master 1 (*ex : M1 Anglais*) obtenu à l'INSPE sont dispensés de la candidature. Vous devrez le signaler au service de scolarité en y joignant les documents nécessaires justifiant votre statut de stagiaire.



## COORDONNEES

### ASSISTANCE HOTLINE

Disponible à partir du 15/07/2021

**Valeria FERREIRA DE SOUZA**

0594 29 99 78

[assistance.inscription@univ-guyane.fr](mailto:assistance.inscription@univ-guyane.fr)

### SERVICE DE SCOLARITE

[scolarite@inspe-guyane.fr](mailto:scolarite@inspe-guyane.fr)

\* **Loïc BANGO, Gestionnaire de scolarité**

0594 27 27 12 - [loic.bango@inspe-guyane.fr](mailto:loic.bango@inspe-guyane.fr)

• **Mathilde SABAYO, Coordinatrice de scolarité**

0594 27 27 11 - [mathilde.sabayo@inspe-guyane.fr](mailto:mathilde.sabayo@inspe-guyane.fr)